

MAIRIE DE CHEVRIERES
PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU Mercredi 06 Juillet 2022 à 19h30

Présents : M. CHANRON Damien, Mme CHOLET Géraldine, M. COLOMB Nicolas, M. FOSSE Pierrick, M. MONTEL Emmanuel, M. ODIER Patrick, M. POGNANTE Cyrille, M. REVOL Patrick, M. ROUSSET Franck

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Absents excusés : Mme COTTE Florence, Mme MUNTZ-GAGNOUD Emilie, Mme PAIN Myriam

Absents non excusés : M. BONNET Fabien, M. MESTRE Etienne

Quorum atteint.

Ordre du jour : *Approbation du compte-rendu du dernier conseil municipal, Attribution du Marché MOE pour la micro-crèche, Délibération TE38 concernant enfouissement lignes électrique et téléphonique, Questions diverses*

1. Approbation du CR de la séance du 01 Juin 2022

Le compte rendu de la séance du 01 Juin a été adopté à l'unanimité.

2. Attribution du Marché MOE pour la micro-crèche

M. le Maire présente au conseil, l'envoi de l'appel d'offre restreint concernant le projet de la micro-crèche à quatre cabinets d'architectes :

Deux d'entre eux ont répondu en rejetant l'offre soit à cause de délai d'exécution trop court, soit à cause d'un projet trop petit. Deux autres ont répondu dont un hors délai et avec des manquants.

La CAO s'est réunie ce jour pour travailler sur les propositions. Celle-ci propose de retenir le groupement d'entreprises suivant AMT ARCHITECTURE CREATION / INDUS CONCEPT/ BUREAU MATHIEU / ADUNO (seul candidat) qui a obtenu une note finale de 7.60/10 pour un montant de prestation forfaitaire de 36 240 .00 € HT.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des membres présents :

- Accepte les propositions de la commission d'Appel Offre à savoir retenir le groupement d'entreprise AMT ARCHITECTURE CREATION / INDUS CONCEPT/ BUREAU MATHIEU / ADUNO pour un montant HT de 36 240.00 €
- Autorise le Maire à signer tous les documents à ce dossier

3. Délibération TE38 concernant enfouissement lignes électrique et téléphonique

M. le Maire rappelle au conseil municipal le projet de déplacer le transformateur du village qui doit être augmenté de puissance. Il doit être déplacé sur les premières places du parking de l'école maternelle. En parallèle, il est proposé d'enterrer la ligne électrique et la ligne téléphonique. La téléphonie reste à charge de la commune et la ligne électrique est prise en charge par le TE38 avec possibilité d'un petit reste à charge pour la commune.

M. le Maire présente ensuite les tableaux de financement d'enfouissement de la ligne électrique d'une part d'un montant de 203 356.00 € HT dont aucun reste à charge pour la commune et de la ligne téléphonique d'autre part, pour un montant de 10 572.00 € TTC à charge de la commune dont 324 € de frais de dossier de TE38.

Ce coût comprend la maîtrise d'œuvre, la fourniture et la pose des gaines et câbles et les raccordements chez les particuliers.

Si l'opération d'enfouissement de la ligne téléphonique se fait indépendamment des travaux de la ligne électrique, le coût de ce projet est estimé à 50% de plus au minimum.

Les membres du conseil pensent qu'il serait dommage de laisser des câbles téléphones apparents alors que les câbles électriques seront enterrés.

Mme CHOLET souligne que ce devrait être à Orange de prendre en compte ses frais d'enfouissement de ligne.

Après étude, le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 10 572 €

Le montant total des financements externes s'élève à : 0 €

La participation aux frais de TE38 s'élève à : 324 €

La contribution prévisionnelle aux investissements pour cette opération s'élève à : 10 248 €

Afin de permettre à TE38 de lancer la réalisation des travaux, il convient de prendre acte :

- du projet présenté et du plan de financement définitif,
- de la contribution correspondante à TE38.

LE CONSEIL, entendu cet exposé,

1 - PREND ACTE du projet de travaux et du plan de financement de l'opération, à savoir :

Prix de revient prévisionnel : 10 572 €

Financements externes : 0 €

Participation prévisionnelle : 10 572 €

2 - PREND ACTE de sa contribution aux investissements qui sera établie par TE38 à partir du décompte final de l'opération et constitutive d'un fonds de concours d'un montant prévisionnel total de : 10 248 €

Ce montant pourra être réajusté en fonction de la réalité des travaux et tout dépassement fera l'objet d'une nouvelle délibération.

3- AUTORISE le Maire à signer tous les documents nécessaires à la présente délibération

4. Questions diverses

✓ Commission Sport

Suite à la dernière commission Sport, M. FOSSE informe qu'il a rencontré la personne de la société transalp. Celle-ci doit renvoyer un devis. Nous sommes en attente.

✓ Réunion de rencontre avec le quartier de la Route de Murinais et Fresse et Selle

M. le Maire informe qu'une réunion a été programmée avec les habitants des quartiers Fresse et Selle et Route de Murinais concernant la réouverture du chemin rural pour les piétons derrière chez Ms LIOT, JOYE, CLEYET-MERLE, lundi prochain afin de leur expliquer le projet.

✓ Travaux de Voirie

M. Chanron souhaite savoir quand les travaux de voirie vont démarrer. M. le Maire répond que l'entreprise Giraud Marchand doit intervenir deuxième quinzaine de Juillet pour la murette sur le chemin de la couronne. Quant à l'entreprise Cheval TP, celle-ci interviendra fin août pour les travaux de voirie restants.

✓ Périscolaire

M. le Maire avise le conseil que suite aux AG de la cantine et de la garderie, les deux associations ont fusionnées. Le nouveau conseil d'administration comprend actuellement 3 membres (président, trésorier et secrétaire).

Le SIS a proposé de reprendre les salariés. Suite à sa rencontre avec la nouvelle association, ceux-ci ne souhaitent pas gérer les encaissements les non encaissements, les relances... Ils ont proposé de fonctionner de conserver les manifestations diverses et de reverser les bénéfices au SIS par le biais d'une convention. Le SIS va donc reprendre à sa charge les salariés, l'administratif liés aux inscriptions aux différentes activités périscolaires.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, M. le Maire clôture la séance à 20h45